Permanent Mission of the Kingdom of Morocco to the United Nations
[22 December 2021]

Fiche synthétique concernant la pratique relative à l'élévation du niveau de la mer

1.Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

- L'écosystème littoral marocain subit les effets du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer qui entraine une pluralité de conséquences sur la biodiversité et la productivité biologique. Le relèvement du niveau de la mer induit par le changement climatique agit sur la dynamique côtière. La valeur moyenne (1 à 1,7 mm/an) serait suffisante pour expliquer la tendance générale à l'érosion des côtes, notamment les plages et les basses falaises en matériel non consolidé.
- Par ailleurs, il est prévu que l'impact du changement climatique devienne de plus en plus important au niveau des zones littorales en raison des processus d'érosion côtière, qui touchent déjà les deux tiers des plages marocaines. En effet, l'élévation du niveau de la mer va réactiver ou amplifier ces processus engendrant ainsi le recul du trait de côte. Les plages sableuses, encore à l'état naturel, risquent de reculer jusqu'à 15 m d'ici 2030.
- Déjà en 1993-1994, les études menées par le Ministère de l'Equipement, ont montré que sur les 47 plages recensées sur la côte méditerranéenne, 7 avaient déjà disparu et 16 étaient dans un état de dégradation très avancé. Les travaux de recherche plus récents montrent que le phénomène touche d'autres plages et s'accentue dans celles déjà érodées.
- C'est ainsi que deux textes (législatif et réglementaire) ont été adoptés dans le cadre des actions entreprises visant la gestion durable du littoral national à savoir : **la loi 81-12** relative au littoral (publiée au Bulletin officiel n° 6404 en date du 15 Octobre 2015) et **le Décret n° 2-15-769** (publié au Bulletin Officiel n° 6428 en date du 07 janvier 2016), qui a permis de mettre l'accent sur la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale et des Commissions Régionales de Gestion Intégrée du Littoral ainsi que sur les modalités d'élaboration du Plan National du Littoral (PNL) et des Schémas Régionaux Littoraux (SRL).
- Conformément aux dispositions de ces deux textes, le Département du Développement Durable a élaboré un projet de Plan National du Littoral dont l'objectif principal est d'assurer un développement durable du littoral à travers sa conservation, sa protection et sa mise en valeur en se basant sur l'approche écosystémique et celle de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).
- Les Schémas Régionaux du littoral, sont des outils qui visent une meilleure intégration et une meilleure valorisation du littoral ainsi que le développement des activités liées à la préservation ainsi qu'à la gestion du littoral. La protection de l'environnement est mise en avant et une attention particulière est apportée selon la vocation conférée à chaque zone. Ces Schémas constituent également un instrument de référence pour la Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC).
- Ainsi, dans le cadre de ce processus d'élaboration des SRL, la problématique d'élévation du niveau de la mer sera prise en considération en cherchant à minimiser autant que possible son impact sur l'environnement et les activités socioéconomiques. D'autres textes juridiques ont prévu des dispositions portant sur le changement climatique et la détérioration du littoral à savoir :

1-La loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable :

-Les Articles (6) et (7) prévoient l'adoption des mesures législatives, institutionnelles, économiques et financières ou autres pour **le renforcement des moyens de lutte contre la pollution de l'air et l'adaptation aux changements climatiques ;**

-L'Article (8) prévoit la prise des mesures visant l'instauration **des règles de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.**

2-La loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement :

-Les Articles (33) et (35) qui prévoient l'instauration de mesures législatives et règlementaires afin de mettre terme aux activités susceptibles d'altérer la qualité des eaux et des ressources marines et ce, pour assurer la gestion intégrée et durable de l'écosystème du littoral ;

-Article (5) qui énonce la procédure d'élaboration des plans d'urgence afin de faire face aux catastrophes et situations critiques.

- Enfin, il existe également une proposition de loi qui est en cours d'examen sur les changements climatiques qui anticipe l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation stipulant des mesures permettant d'atteindre les objectifs d'adaptation face aux conséquences du réchauffement climatique.

2.Ministère de l'Equipement et de l'Eau

1) Données sur l'ampleur de l'érosion côtière :

- Une étude d'élaboration de la carte de vulnérabilité des côtes marocaines aux risques naturels et à la pollution marine accidentelle pour toutes les régions du littoral est en cours de réalisation et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030) pilotée par le Ministère de l'intérieur et son plan d'action prioritaire 2020-2023.L'objectif de cette étude est la mise au point d'une méthode de diagnostic de vulnérabilité du littoral marocain eux risques d'érosion, d'ensablement et de submersion marine. La dimension environnementale et socio-économique sont prises en compte en vue de constituer une aide à ta décision en matière de choix et de priorités d'interventions.
- La première phase de l'étude aboutira à la définition des zones présentant une grande sensibilité aux risques précités, tandis que la deuxième phase donnera une information sur l'évolution de ces risques à travers des modélisations numériques. La troisième phase consiste en la réalisation des cartes de vulnérabilité et la quatrième phase permet la proposition des mesures de prévention et de protection des côtes des risques naturels et de la pollution marine accidentelle.
- Ces études ont démarré en 2019 et sont au stade de la validation de la phase 1 pour l'ensemble des régions. Les résultats de ces études vont permettre d'évaluer l'ampleur des différents risques précités au niveau des côtes marocaines, notamment le risque d'érosion et ont déboucher sur des programmes de prévention et de protection du littoral (études approfondies et travaux de protection) à mettre en œuvre par l'ensemble des parties prenantes.

2) Données sur le suivi du trait de côte :

- Dans le cadre du suivi du trait de côte, il a été lancé un projet de suivi du Domaine Public Maritime par télédétection spatiale qui consiste en le suivi de l'évolution du trait de côte et de l'occupation du sol du DPM à travers des images satellite très haute résolution. Le projet est en cours de réalisation pour les régions suivantes : Rabat Salé Kénitra (60%), Dakhla Oued Eddahab (50%), Tanger Tétouan El Hoceima (1,5%), Marrakech Safi (15%), Casablanca Settat en cours d'engagement de la convention, et programmé à partir de 2022 pour le reste des régions littorales.

3) **Protection des zones côtières contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer :**

- Plusieurs projets de protection du littoral contre le risque d'érosion sont réalisés programmés au niveau des différentes régions du Royaume. Les principaux projets concernent le littoral de Jebha (80 000 KDHs), Larache (70 000 Kdhs), Jorf Amouni (Safi) (109 000 KDHs), Foum l'Oued (Lâayoune) (tranche 1 achevée (54 500 KDH5) et tranche 2 pour un coût de 120 000 KDHS).

4) **Prise en compte de la composante relative au réchauffement climatique lors des projets portuaires et maritimes :**

- En absence d'une réglementation nationale en vigueur, les orientations internationales relatives au réchauffement climatique sont prises en considération lors du calcul des niveaux d'eau et ce dans le cadre du dimensionnement des ouvrages portuaires et maritimes, citant notamment :

  -Le rapport de la Banque Mondiale de 2011 autour de l'Adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord ;

  -Les Rapports de la GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) ;

  -Les Rapports de la DGEC française à savoir "Le climat de le France au XXIe siècle Vol. 5, Changement climatique et niveau de la mer : de la planète aux côtes françaises " (février 2015) ;

- Ainsi, la valeur de cette composante adoptée au niveau des projets portuaires av Maroc varie entre +0.5m à +0.6m.

5) **Observatoires de marée :**

- Plusieurs marégraphes sont installés au niveau des principaux ports du Royaume dans un cadre commun entre les membres du comité national de coordination en matière d'hydrographie, d'océanographie et de cartographie marine présidé par la Marine Royale. Ces observatoires seront permanents et permettront d'alimenter base de données de la marée et par la suite le suivi de l'évolution de ce paramètre essentiel.